

# MÉMO DÉCHETS À DESTINATION DES PERSONNES RECEVANT DU PUBLIC



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le geste de tri des vosgiens est simplifié. Tous les emballages se trient, même ceux en plastique. Pour vous aider à répondre au mieux aux usagers, voici un mémo qui vous guidera dans les réponses à apporter.

## QUESTIONS / RÉPONSES :

### Je ne comprends pas, c'est quoi la différence entre ÉVODIA et la collectivité ?

Dans les Vosges, la gestion des déchets est scindée en deux parties : la collecte sélective et le traitement. La collecte des déchets est assurée par les communautés de communes / d'agglomération ou les syndicats dédiés à la collecte. Évodia gère ce qu'il se passe après la collecte, c'est-à-dire qu'il traite vos déchets issus de la collecte sélective, des ordures ménagères et ceux que vous déposez en déchèteries. Notre structure intervient sur l'ensemble des Vosges et est en contact permanent avec les entreprises vosgiennes de recyclage, puisque c'est lui qui leur apporte leur matière première. Ainsi, vos déchets deviennent une ressource.

### Pourquoi est-ce que l'on change les consignes ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, tout est plus simple ! Il n'y a plus de questions à se poser : si c'est un emballage, il va au tri. Ces nouvelles consignes visent à simplifier le geste de tri des vosgiens et plus largement de ceux de tous les français d'ici 2022 puisque la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit d'étendre ces nouvelles consignes à l'ensemble du territoire français. Le département des Vosges peut ainsi contribuer dès maintenant à améliorer les performances de recyclage des emballages et simplifier le quotidien de ses habitants.

### Quels sont les changements ?

En plus de vos déchets recyclables habituels, comme les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers, les emballages en métal et en carton, **vous pouvez désormais déposer tous vos emballages en plastique dans votre poubelle de tri**. Cela concerne par exemple les pots de yaourt, les barquettes de beurre, de viande, les emballages en plastique de paquet de gâteaux, les films alimentaires, les blisters et les sacs en plastique, les pots de crème ou encore les boîtes de poudre chocolatée...

### Avec ces nouvelles consignes de tri, mon bac ou mon sac ne seront pas suffisants, ça va déborder !

Pour gagner de la place, vous pouvez aplatir vos petits cartons (les gros sont à déposer en déchèterie), vos briques alimentaires. En revanche, on n'imbrique pas les emballages les uns dans les autres ! Si vraiment votre contenant de tri débord, vous pouvez contacter votre collectivité pour trouver une solution adaptée. Pour réduire le volume et le nombre d'emballages, on peut aussi **essayer de changer**

**ses habitudes** de consommation : acheter en vrac ou à la coupe, éviter les imprimés publicitaires avec l'autocollant « stop pub », boire l'eau du robinet (beaucoup moins chère que l'eau en bouteille) et utiliser une gourde, etc.

## Que deviennent ces nouveaux déchets ensuite ?

Dans les Vosges, 71 % des déchets triés sont recyclés dans des entreprises vosgiennes. C'est une belle performance ! Avec la mise en place des nouvelles consignes de tri, l'industrie du recyclage fait des progrès notamment sur les plastiques, puisqu'il n'y a pas un mais des plastiques, tous différents.

Aujourd'hui, on sait très bien recycler les bouteilles et les flacons (avec les bouchons), les sacs et les films en plastique, ainsi que certaines barquettes. Selon la nature des plastiques employés, les emballages peuvent être transformés en nouveaux emballages ou en accessoires et équipements divers (siège auto pour bébé, bac à ordures ménagères, palette, tube, pieds de meuble, cintre, sacs poubelles, films, vêtements). Certains emballages seront orientés vers de nouvelles filières de recyclage en construction qui ont besoin d'un gisement de matière importante pour être opérationnelles. Pour d'autres, des recherches sont en cours. Les recycleurs expérimentent de nouveaux process et les industriels travaillent sur une éco-conception de leurs emballages tout aussi performants.

## Cela ne va pas inciter les gens à réduire leurs déchets ça !




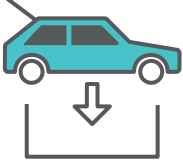





Le meilleur déchet est bien sûr celui qu'on ne produit pas ! Pour cela, Évodia vous propose de nombreuses astuces pour réduire vos déchets sur son site internet [evodia.org](http://evodia.org) ou sur sa page Facebook, n'hésitez pas à les consulter. Par exemple, pour réduire le volume et le nombre d'emballages, on peut essayer de changer ses habitudes de consommation : acheter en vrac ou à la coupe, éviter les imprimés publicitaires avec l'autocollant « stop pub », boire l'eau du robinet (beaucoup moins chère que l'eau en bouteille) et utiliser une gourde, etc.

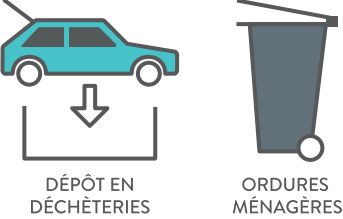


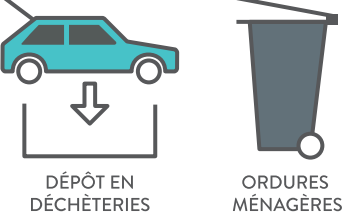


## CONSIGNES :




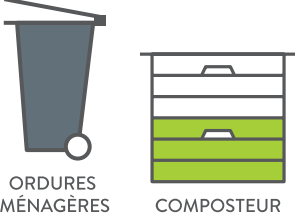





- Le plus simple est de garder en mémoire que **« Si c'est un emballage ménager, il va au tri ! »**. Qu'est-ce qu'un emballage ménager ? Il s'agit d'un déchet du quotidien, issus principalement des secteurs de l'hygiène et de l'alimentation.
- Attention à bien différencier les déchets des particuliers et ceux des professionnels qui sont déconseillés en grandes quantités (ils pourraient créer des problèmes sur la chaîne de tri),
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider,
- Ne pas imbriquer les déchets pour qu'ils puissent être bien triés,
- Les opercules se trient aussi ! L'idéal est de les déposer dans leurs contenants afin qu'ils ne s'envolent pas au Centre de Recyclage,
- Magazines et journaux en papier, emballages alimentaires en carton, conserves et emballages en métal, bouteilles et flacons en plastique, vont toujours au tri cela ne change pas,
- Pas de changement pour le verre,
- Les consignes sont les mêmes pour tous les vosgiens, ce qui diffère est le mode de collecte (sac, bac ou point d'apport volontaire),
- Un doute ? Vous pouvez consulter le moteur de recherche par déchets sur [evodia.org](http://evodia.org).




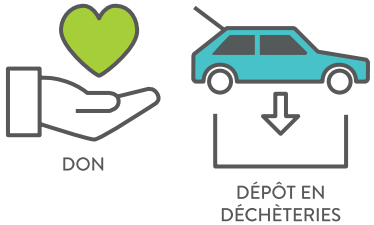
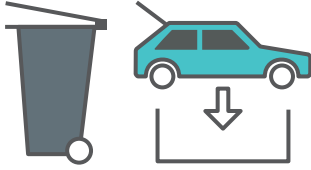


### Votre contact










Manon ANTOINE-BARBAUX  
Chargée de communication Extensions des consignes de tri  
[mantoinebarbaux@evodia.org](mailto:mantoinebarbaux@evodia.org)


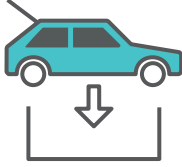
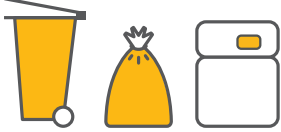
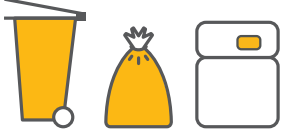
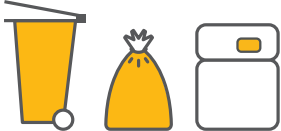




DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Barquette de beurre	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Cet emballage fait partie des nouveaux emballages qui se trient.
Barquette de jambon, de saumon, de saucisson tranché, de viande...	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Cet emballage fait partie des nouveaux emballages qui se trient.
Barquettes en polystyrène	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Les barquettes en polystyrène, comme les barquettes de viande par exemple, se jettent au tri. Mais attention, les cales et les confettis en polystyrène contenus dans les cartons d'électroménager par exemple, sont à déposer en déchèterie.
Bidon d'huile moteur, acide, White Spirit®, acétone, spray insecticide, tubes de silicone ou de colle, tubes de colle Pattex® « Ni clou ni vis »...	 <p>DÉPÔT EN DÉCHÈTERIES</p>	Les emballages de ces produits dangereux sont souillés par les produits qu'ils contiennent et doivent donc eux aussi être déposés en déchèterie. Ils seront ainsi traités dans une filière spécifique.
Blister de journaux, de magazines, de prospectus	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Ils se mettent dans le bac de tri. Attention, ils doivent être bien séparés du papier qu'il contient.
Boîte à pizza	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Bien vidée, elle se jette au tri.
Boîte d'œufs en plastique et en carton	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Elles se mettent au tri. Vous pouvez aussi mettre votre boîte d'œufs en carton dans votre composteur.
Boîte de poudre cacaotée (Nesquick®, Benco®...) ou de sucre	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Cet emballage fait partie des nouveaux emballages qui se trient.
Boîte de tabac	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	C'est un emballage donc il se trie.

DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Boîtes en bois (fromage, champignons frais, barquette de fraises...)		Le bois n'est pas traité au centre de tri.
Boîtes en carton et notice de médicaments		La boîte en carton est recyclable et peut être déposée dans votre poubelle de tri. En revanche, les médicaments contiennent des composants dangereux, ils sont donc traités dans une filière spécifique. Enlevez les médicaments et les emballages en contact direct avec les médicaments (plaquettes, sachets, tubes, bouteilles de sirop...).
Bouteille en plastique (produits de beauté, ménager ou de boisson)		Rien ne change : ils se trient toujours dans le sac ou bac de tri.
Cagette en bois		Le bois n'est pas traité au centre de tri.
Cale et confettis en polystyrène		Les cales et les confettis en polystyrène contenus dans les cartons d'électroménager par exemple, sont à déposer en déchèterie de par leur taille (trop grand pour les cales et trop petits pour les confettis). Les barquettes en polystyrène, comme les barquettes de viande se jettent au tri.
Capsule de café/thé/chocolat en aluminium ou plastique		La collecte et le recyclage des capsules de type Nespresso® ou Dolce Gusto® sont directement réalisés par les fabricants eux-mêmes. Vous pouvez vous rendre sur leurs sites internet qui vous indiquera le point de collecte le plus proche de chez vous.





DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Cellophane	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	C'est un emballage donc il se trie.
Couvercle de conserve	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Les couvercles se jettent au tri.
Déodorant (stick ou en bille)	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Le déodorant se jette dans la poubelle de tri.
Dosettes souples de café/thé/ chocolat	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES      COMPOSTEUR</p>	Les dosettes de café se jettent aux ordures ménagères ou se déposent dans votre compost.
Emballage de pack de bouteilles (eau, sodas...)	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	C'est un emballage, donc il se trie.
Emballage de saumon fumé	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Attention, l'opercule et la plaquette se jettent au tri mais doivent être séparés au moment d'être jetés au tri. Les opercules sont d'une autre matière que la plaquette mais ils se trient aussi.
Emballage du Babybel® (cire)	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES</p>	Le centre de tri ne traite pas la cire, il est préférable de le jeter aux ordures ménagères.
Emballages composés de plusieurs matières	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Lorsque c'est possible, il faut séparer les différentes matières (carton, plastique) afin que chacun soit envoyé dans la bonne filière de recyclage.
Emballages d'apéricubes	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Tous les emballages se trient.

DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Filet de pommes de terre	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Tous les emballages se trient.
Gourde de compote/yaourt	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Tous les emballages se trient.
Intercalaire en plastique	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES</p>	L'intercalaire en plastique ne va pas au tri car ce n'est pas un emballage mais un objet.
Jouet en plastique	 <p>DON</p> <p>DÉPÔT EN DÉCHÈTERIES</p>	Ce n'est pas un emballage. Le mieux est de lui donner une seconde vie en l'apportant dans une ressourcerie ou une association de réemploi (comme Emmaüs, ABRI, AMI...). S'il est vraiment inutilisable, apportez-le en déchèterie.
Objets en plastique	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES</p> <p>DÉPÔT EN DÉCHÈTERIES</p>	Ce n'est pas un emballage mais un objet (cintre, passoire, gant, petits jouets...) donc il se jette aux ordures ménagères pour les petits objets et en déchèterie pour les gros objets.
Opercule (ex : jambon, lardons, beurre, crème fraîche, pots de yaourt...)	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Les opercules se trient aussi ! L'idéal est de les déposer dans leurs contenants afin qu'ils ne s'envolent pas au Centre de Recyclage.
Papier	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	Ne pas déchiqueter le papier car il y a des risques de perte au moment de la collecte et que cela pose des problèmes sur la chaîne de tri. De plus, cela casse la fibre du papier qui devient donc plus difficilement recyclable.

DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Papier absorbant	 ORDURES MÉNAGÈRES	Le papier absorbant est souvent souillé donc il faut le jeter aux ordures ménagères.
Papier aluminium	 POUBELLES DE TRI	C'est un emballage donc il se trie.
Papier bulle	 POUBELLES DE TRI	Attention, il faut bien différencier le papier bulle des ménages, qui est accepté au tri, et celui des professionnels qui est déconseillé en grandes quantités (il pourrait créer des problèmes sur la chaîne de tri).
Petits emballages de gâteaux	 POUBELLES DE TRI	C'est un emballage donc il se trie.
Pochette plastique	 ORDURES MÉNAGÈRES	La pochette plastique (souvent en PVC) ne va pas au tri car ce n'est pas un emballage mais un objet.
Pot de crème de beauté	 POUBELLES DE TRI	Il se trie désormais.
Pot de yaourt	 POUBELLES DE TRI	Attention, l'opercule et le pot de yaourt se mettent au tri mais doivent être séparés au moment d'être jetés au tri. Les opercules sont d'une autre matière que les pots et les barquettes mais ils se trient aussi.
Pot de yaourt, de compote, de crème, de fromage blanc...	 POUBELLES DE TRI	Ce sont les nouveaux emballages qui se trient.
Pot en plastique de plantes à repiquer	 POUBELLES DE TRI	C'est un emballage de plante donc il se trie.

DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Protège-cahier	 ORDURES MÉNAGÈRES	Le protège-cahier ne va pas au tri car ce n'est pas un emballage mais un objet.
Restes de médicaments (périmés ou non utilisés)	 FILIÈRE SPÉCIFIQUE	Les médicaments contiennent des composants dangereux, ils sont traités dans une filière spécifique. Il faut donc les rapporter en pharmacie.
Sac à granulé de bois vide	 POUBELLES DE TRI	Tous les emballages se trient.
Sac de litière vide	 POUBELLES DE TRI	Tous les emballages se trient.
Sac plastique	 POUBELLES DE TRI	Tous les emballages se trient. Dès que vous le pouvez, réutilisez-les pour éviter qu'ils deviennent un déchet et qu'ils connaissent une nouvelle vie.
Sac réutilisable	 POUBELLES DE TRI	Il est préférable de favoriser le réemploi et donc de réutiliser ce sac au lieu de le jeter.
Sachet de légumes surgelés,	 POUBELLES DE TRI	Ce sont les nouveaux emballages qui se trient.
Sachet de recharge de lessive liquide	 POUBELLES DE TRI	C'est un emballage donc il se trie.
Sacs de croquettes	 POUBELLES DE TRI	C'est un emballage donc il se trie.



DÉCHETS	OÙ LE JETER ?	POURQUOI ?
Tube de Pringles®	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	C'est un emballage donc il se trie.
Tube de dentifrice	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	C'est un emballage en plastique donc vous pouvez le déposer dans la poubelle de tri.
Tube d'emballage de bouteille d'alcool	 <p>POUBELLES DE TRI</p>	C'est un emballage donc il se trie.
Vaisselle jetable non compostables (gobelets, assiettes, couverts...)	 <p>ORDURES MÉNAGÈRES</p>	La vaisselle jetable ne va pas au tri car ce n'est pas un emballage mais un objet. Il faudra donc la jeter aux ordures ménagères. Il est préférable d'utiliser de la vaisselle réutilisable. De plus, la vaisselle jetable en plastique sera bientôt interdite et seule la vaisselle compostable (en amidon de maïs par exemple) sera commercialisée.